



PLAN DE COURS

TITRE : Collaboration en sciences de la santé 1
SIGLE : CSS1900
CRÉDIT : 1 crédit

TRIMESTRE : Hiver 2020

Le cours CSS1900 est le premier d'une série de trois cours qui s'inscrivent dans un continuum d'apprentissage à la collaboration interprofessionnelle en partenariat avec le patient et ses proches aidants. Il permettra à l'étudiant de développer les habiletés et les comportements requis dans la pratique par des situations d'apprentissage de plus en plus complexes.

Les facultés et programmes impliqués dans la formation des cours CSS sont la Faculté des arts et des sciences (travail social, psychologie), la Faculté de médecine (médecine, audiologie, orthophonie, physiothérapie, ergothérapie, kinésiologie, nutrition, Direction collaboration et partenariat patient), la Faculté de médecine dentaire, la Faculté de pharmacie, la Faculté des sciences infirmières et l'École d'optométrie.

COURS PRÉALABLE : Aucun

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU COURS

Initiation, découverte et réflexion sur les divers enjeux et bénéfices de la collaboration interprofessionnelle en partenariat avec le patient.

Objectifs D'APPRENTISSAGE

Au terme du cours CSS1900, l'étudiant sera en mesure de :

1. Identifier les avantages de la pratique collaborative en partenariat avec le patient pour les différents partenaires de soins et de services;
2. Expliquer les concepts du partenariat de soins et de services, dont celui de patient partenaire, et de les appliquer à des situations cliniques;
3. Analyser le degré de partenariat patient observé dans des situations cliniques fictives ou vécues par vous-même ou vos proches;
4. Reconnaître l'importance de considérer le patient et ses proches aidants comme des partenaires de soins et de services et de soutenir leur participation dans les prises de décisions qui les concernent;
5. Identifier sommairement les exigences et les conditions de pratique des autres professions (description du rôle professionnel, formation, exigences d'accès à la pratique, milieux de pratique).

ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Veillez consulter l'espace StudiUM du cours pour les dates des activités et les échéances et les informations détaillées pour chaque volet d'activité(s).

Volet 1 - Formation en ligne : modules et Journal de bord collaboratif (JBC) (8 heures)

Cette formation en ligne interactive vous permettra de faire des apprentissages qui seront réinvestis lors de l'activité préparatoire intraprogramme et de l'atelier interprogrammes.

Thèmes des modules en ligne: 1) Planification, mise en œuvre et suivi des soins de santé et des services sociaux ; 2) La clarification des rôles et des responsabilités; 3) L'éducation thérapeutique; 4) La prévention et la résolution des conflits.

Volet 2 – Activité intraprogramme (4 heures)

Selon les modalités transmises par le professeur responsable du cours au sein du programme de l'étudiant. Votre présence est obligatoire.

Volet 3 - Atelier interprogrammes (3 heures)

Atelier en groupes d'environ 40 étudiants provenant des divers programmes. L'atelier, coanimé par un professionnel de la santé et par un patient est composé de périodes de discussion en équipes interprofessionnelles de 9 à 11 étudiants et de périodes d'échanges en grand groupe. Vous y poursuivrez des discussions sur les deux activités initiées dans le JBC (volet 1) et reconstituerez l'histoire et les besoins d'un patient à partir d'informations obtenus par les coéquipiers dans leur activité intraprogramme (Volet 2).

ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Toutes les activités suivantes des 3 volets du cours doivent être complétées avec SUCCÈS afin d'obtenir la mention finale SUCCÈS.

Volets	Pour réussir le cours CSS1900	Pondération
Formation en ligne	<p>Modules en ligne</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Réaliser les quatre modules en ligne ▶ Compléter l'évaluation des apprentissages des modules en ligne sur StudiUM en respectant la date limite (voir « Dates importantes » dans StudiUM) et obtenir la mention « succès ». La note minimale de réussite est 70 %. Vous avez droit à deux tentatives. <p>Journal de bord collaboratif (JBC)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Collaborer activement et réaliser l'activité du JBC en respectant les dates limites des activités du JBC et le parcours des modules qui y sont reliés (voir « Dates importantes » dans StudiUM). 	Succès ou Échec
Activité intraprogramme	Présence obligatoire et participation selon les modalités spécifiques de votre programme d'études.	
Atelier interprogrammes	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La présence est obligatoire à l'atelier interprogrammes. ▶ Participer activement à l'atelier et manifester les comportements attendus selon la grille d'observation des compétences complétée par les coanimateurs (voir StudiUM). ▶ Compléter le <i>Questionnaire sur l'atteinte des compétences de collaboration interprofessionnelle</i> dans StudiUM en respectant la date limite (voir « Dates importantes » dans StudiUM). 	

JUSTIFICATION D'UNE ABSENCE

Votre participation à toutes les activités est obligatoire. Les absences doivent être justifiées selon les modalités exigées par votre programme et l'étudiant devra réussir la ou les activité(s) de remise applicable(s). De plus, l'organisation des rencontres par équipe du JBC rend impossible tout échange de groupe.

Article 9.9 : Justification d'une absence :
L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les sept jours suivant l'absence. Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université. Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. Le cas échéant, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'étudiant n'est pas en mesure de participer en raison de son état de santé, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

Règlement des études de premier cycle de l'Université de Montréal :

secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c3056

PLAGIAT

À l'Université de Montréal, le plagiat est sanctionné par le *Règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat concernant les étudiants*. Pour plus de renseignements, consulter le site www.integrite.umontreal.ca.